



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 22517

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le détournement des moyens de l'administration pour la promotion d'un projet politique. Suite à l'information par le biais d'agents de l'État, et notamment de ceux du syndicat équipement de la région Ile-de-France (CFDT) concernant l'utilisation des fonds publics pour organiser des réunions dans les différents services de la fonction publique, pour tenter de justifier le bien-fondé de la réforme des retraites, il souhaite lui faire part de son indignation face à de telles pratiques. Cela fait partie de la promotion déployée pour faire approuver la réforme des retraites. Dans le propos des documents mis en distribution, on peut lire que les mesures présentées pourront être modifiées, mais qu'il ne s'agira que d'ajustements, car les grandes tendances ou mesures ne changeront pas. Il s'indigne qu'avant même que le Parlement se soit prononcé sur le projet de loi, de telles pratiques soient employées avec des moyens d'État. Il y a là une marque de mépris envers le rôle des agents de l'État et envers la représentation nationale. Il lui demande en conséquence de s'expliquer sur de telles pratiques. - Question transmise à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

La réforme des retraites fait l'objet d'une campagne d'information particulière auprès de l'ensemble des Français, dont les fonctionnaires. Deux raisons principales expliquent la mise en oeuvre de ces moyens spécifiques. La première est que la réforme concerne chaque Français dans sa vie à la fois professionnelle et personnelle : par son ampleur, elle constitue la réforme la plus importante que notre pays ait connue depuis l'après-guerre et participe d'un changement au moins aussi important pour le pays que celui qu'a constitué, par exemple, dans un passé récent, le passage à l'euro. La seconde est que ces mesures vont pour la première fois s'appliquer aux fonctionnaires. Ils sont 4,5 millions, dans les 3 fonctions publiques. Ils ont un droit à l'information et l'État, leur employeur, l'obligation de la leur donner. Face à cette réalité, l'objectif du Gouvernement a été qu'à l'instar de tous les Français, chacun des agents des trois fonctions publiques ait accès, le plus rapidement possible, à une information claire, précise et factuelle sur ce que la réforme va changer dans les mois et les années à venir. D'où une campagne déclinée en plusieurs phases et mettant en oeuvre des outils d'information et de formation complémentaires. 1. - Une information spécifique destinée aux fonctionnaires. Un dispositif permanent d'écoute : les « groupes d'expression ». Dès le mois d'avril 2003 a été mis en place un dispositif d'écoute qui se poursuit tout au long de la campagne d'information et d'explication. Plus de 120 « groupes d'expression », représentatifs des catégories et des territoires, se sont déjà réunis, à raison d'une douzaine de participants par groupe, tous étant organisés sur la base du volontariat. L'objectif est que chaque participant s'exprime, dans un contexte de confidentialité et de liberté de propos, sur ses sujets de préoccupation, ce que représente pour lui la retraite, son attitude, voire son inquiétude par rapport à la réforme à venir. Informer l'ensemble des agents : le dispositif d'explication. Le choix a été fait, dans un souci de pédagogie, de transparence et de dialogue, d'organiser l'information en amont du vote de la loi, à partir du moment où la question a été au coeur du débat public, et d'accompagner ensuite, par les moyens d'informations appropriés à la spécificité des fonctionnaires, l'évolution du projet. 2. - Offrir à chaque fonctionnaire un accès individuel à

l'information. La plate-forme téléphonique : 0-825-396-396. Mise en service le 2 mai pour la fonction publique, elle offre à chaque agent un lien direct et personnalisé. 25 téléconseillers, tous issus de la fonction publique, y officient, munis d'une formation ad hoc et d'une base de données complète et actualisée de plus de 200 questions. Leur mission : délivrer aux appelants une information claire, précise et factuelle sur le contenu du projet. Le site Internet www.retraites.gouv.fr. La rubrique « fonction publique », ouverte le 7 mai, a dépassé, avec plus de 170 000 visiteurs, le million de pages lues, sur les 5 millions de pages consultées depuis la création du site début février. Un simulateur de calcul du niveau de pension des fonctionnaires a été réalisé et mis en ligne le 18 juin afin de permettre à chacun de choisir son âge de départ à la retraite et de mesurer l'impact de la réforme. Donner à chaque agent la possibilité de participer à des réunions d'information. L'organisation de réunions d'information animées par des fonctionnaires eux-mêmes a commencé début juin, après la saisine du Parlement, pour ne pas influencer le dialogue social mené jusque-là avec les organisations syndicales. La fonction publique a ses spécificités, de langage, de culture, que le Gouvernement a le souci de respecter. Nul n'est mieux à même qu'un fonctionnaire pour expliquer à un autre fonctionnaire des mesures qui les concernent tous. C'est pourquoi 3 500 fonctionnaires ont été formés sur l'ensemble du territoire et dans toutes les catégories de la fonction publique pour démultiplier sur le terrain l'information relative au projet de réforme. 1 500 animateurs supplémentaires ont également été formés en 2e niveau. Ils appartiennent le plus souvent aux filières ressources humaines et personnel des administrations : ils sont d'autant plus légitimes et crédibles pour assurer cette information factuelle, technique et pratique. La participation aux réunions est entièrement libre. Plusieurs centaines de réunions se sont tenues dès le démarrage du déploiement. Délivrer à chacun une information synthétique. 4,5 millions de dépliants « réforme des retraites de la fonction publique » sont diffusés dans les ministères, les services déconcentrés, les collectivités territoriales, les établissements scolaires et hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22517

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5734

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6962